

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN**  
AU  DE VOS VIES



# **PROJET DE MISE EN ŒUVRE** **D'UN PROGRAMME D'ACTION** **DE PRÉVENTION CONTRE LES** **INONDATIONS DE LA HAUTE ZORN** **(PAPI)**

→ **SYNTHÈSE**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT**  
**DU BASSIN DE LA HAUTE ZORN**

 **CONSEIL GÉNÉRAL**  
**Bas-Rhin**

[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA HAUTE ZORN

## SYNTHÈSE NON TECHNIQUE

DU PROGRAMME DE PROTECTION DES HABITATIONS  
CONTRE LES INONDATIONS

PROPOSÉ À LA LABELLISATION PAPI

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn, après une série d'études échelonnées depuis 1970 puis 2006 à 2011 envisage, en concertation avec les communes concernées, de mettre en œuvre un programme de protection des habitations contre les inondations.

Ce programme porte principalement sur les travaux suivants

→ **Vallée de la Zinsel du Sud** : protection par ralentissement dynamique de la rivière en créant 9 retenues dans la vallée entre sa confluence avec la Zorn et sa source et une retenue sur la Zorn en amont immédiat de Dettwiller.

Ces ouvrages provoqueront la surinondation de zones déjà inondables à l'état actuel.

Une partie de ces ouvrages étant situé en périmètre Natura 2000 une attention particulière sera apportée à la préservation du milieu de ces zones.

Ces ouvrages assureront une protection contre les crues trentennales des communes d'Eschbourg-Graufthal, Oberhof, Dossenheim sur Zinsel et Hattmatt et permettront de retarder la pointe de la crue de la Zinsel du Sud de 17 heures par rapport à celle de la Zorn à Dettwiller, commune la plus impactée par ces inondations. De plus les ponts les plus impactants sur la ligne d'eau seront supprimés ou modifiés.

Ces travaux sont estimés à 3,32 M € (axe VI).

→ **Vallée de la Zorn** : compte tenu de l'étroitesse de cette vallée en amont de Saverne il n'est pas possible d'y établir des retenues de ralentissement dynamique efficaces et le syndicat, toujours en concertation avec les communes concernées, a opté pour la mise en place de protections rapprochées des habitations à Saverne, Monswiller, Steinbourg et partiellement à Dettwiller.

Ces travaux sont estimés à 1,13 M € (axe VII).

→ **Ces ouvrages seront accompagnés** par des aménagements ponctuels en techniques douces, une sensibilisation du public, l'amélioration du réseau d'alerte, la mise en cohérence des documents d'urbanisme et l'aide à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Ces actions sont estimées à 870 000 € (axes I à V).

Pour mener à bien ce programme, le syndicat sollicite l'aide financière de :

→ L'état, notamment par les fonds Barnier et le programme de prévention des risques.

→ Le conseil général du Bas-Rhin.

→ L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

→ Les propriétaires de biens vulnérables.

Le présent dossier montre la cohérence du projet sur le bassin amont de la Zorn et l'ensemble de la démarche qui a abouti à sa validation par les communes concernées et le comité directeur du syndicat en vue de sa labellisation PAPI.

## PRÉSENTATION DU SYNDICAT

**Syndicat créé le 6 juillet 1960** suite aux fortes inondations subies les années précédentes par les communes bordant la Zorn et la Zinsel du sud entre la limite du département et Dettwiller.

Il regroupait à l'origine 7 communes situées sur les rivières concernées et vulnérables par leurs crues soit : SAVERNE, MONSWILLER, STEINBOURG, DETTWILLER, DOSENHEIM SUR ZINSEL, HATTMATT, LUPSTEIN. Son périmètre a été élargi en 2000 à 17 communes du bassin versant et, enfin, à **18 communes en 2006**.

Les années **1961 à 1970** furent consacrées aux **études hydrauliques** en vue de la mise au point d'un programme de travaux de lutte contre les inondations comportant principalement des rectifications de lit, des protections de berges en techniques dures, des créations de retenues artificielles en zones inondables sans impact et des constructions de digues de protection.

### LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS SONT :

→ **1971 à 1973** : Aménagement des rivières par rectification des cours et protection des berges, construction de seuils et recalibrage de lit mineur, endiguement de la Zorn à Steinbourg pour **1 M€**.

→ **1975 à 1978** : Création d'un nouveau lit pour la Zorn en aval de Dettwiller en liaison avec la déviation de la RD 421, création d'un écrêteur de crues à Steinbourg sur la Zinsel et rectification de tronçons de rivières pour **0,6 M€**.

→ **1979 à 1992** : Travaux d'aménagement de la Zinsel à Dossenheim et Hattmatt et de la Zorn à Dettwiller par rectification de cours et endiguement pour 0,5 M€ et travaux d'entretien des cours d'eau avec lutte contre l'érosion, stabilisation de berges, curages, réparation de barrages pour **0,8 M€**.

→ **1995** : Automatisation des barrages de Saverne et de Monswiller sur le canal Goldenberg pour **0,3 M€**.

→ **1993 à 2002** : Restauration des cours d'eau par techniques douces, renaturation de lits, effacement de barrages vétustes, stabilisation de berges par techniques végétales, entretien «écologique» des rivières pour **1 M€**.

→ **2003 à 2006** : Restauration des affluents de la Zorn et de la Zinsel pour **0,7 M€**.

→ **2005 à 2010** : Achèvement de la restauration des rivières et de leurs affluents et entretien écologique des cours d'eau pour **0,35 M€**.

### **ÉTUDES MENÉES :**

→ **1998 à 1999** : Élaboration du **SAGEECE** du bassin de la ZORN par le CG 67 et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

→ **2005 à 2006** : Étude de protection rapprochée des habitations vulnérables en bordure des lits de la Zorn et de la Zinsel du Sud. Les propositions de cette étude ont soulevé une forte opposition de la population qui n'était pas prête à voir défigurer leur paysage par des digues ou de murs de protection.

→ **2006 à 2009** : Élaboration du **SDAGE** du Rhin supérieur et III adopté le 27 novembre 2009 par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

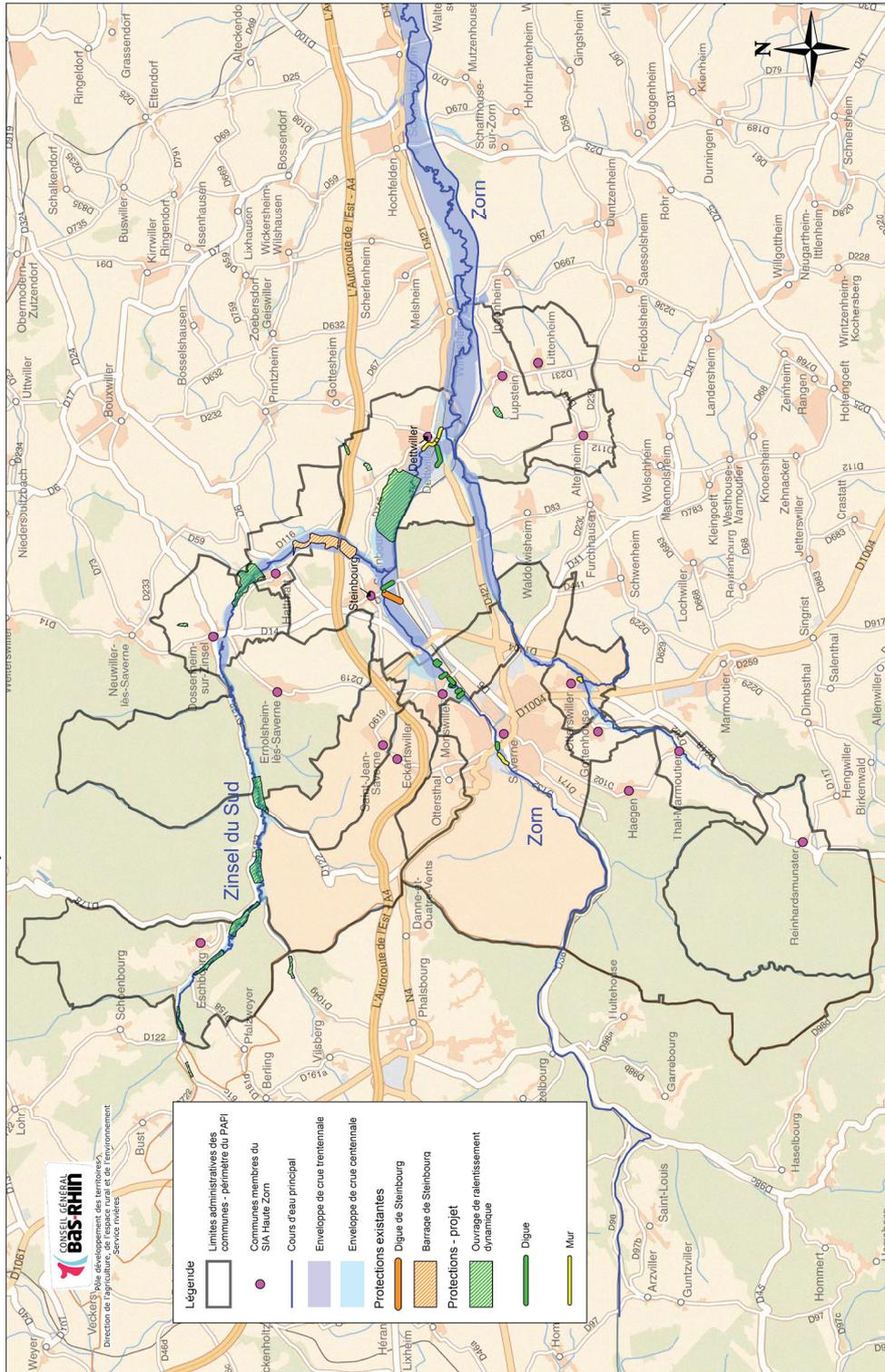
→ **2007 à 2009** : Étude de ralentissement dynamique permettant de limiter l'impact d'une crue trentennale sur les sites concernés.

→ **2010 : Synthèse** de ces études pour élaboration de scénarii de protection contre des crues trentennales ou centennales ; ces propositions ont été soumises aux communes concernées et la synthèse des avis a permis de mettre sur pied un programme pluriannuel de travaux de protection contre une crue trentennale.

# PROGRAMME D'actions de PRÉVENTION CONTRE LES INONDATEMENTS DE LA HAUTE ZORN

## CARTE DE SYNTHÈSE

Carte de synthèse du PAPI de la Haute Zorn



# **CONTENU DU DOSSIER**

- > Le diagnostic approfondi et partagé du territoire**
- > La définition d'une stratégie locale cohérente**
- > Le programme d'action**
- > L'analyse coût-bénéfice**
- > L'analyse environnementale**
- > L'organisation de la gouvernance du PAPI**
- > Document administratif**
- > Fiches actions et annexe financière**
- > Autres annexes**

# GLOSSAIRE

**ACB** : Analyse Coûts-Bénéfices

**AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

**CEB** : Coulée d'eau boueuse

**CEPRI** : Centre Européen de Protection contre les Inondations

**CMA** : Coût Moyen Annuel

**CMAD** : Coût Moyen Annuel des Dommages

**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs

**DEMA** : Dommages Évités Moyens Annuels

**DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**DIG** : Déclaration d'Intérêt Général

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**ENGEES** : École Nationale du génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunal

**FFSA** : Fédération Française des Sociétés d'Assurances

**IGN** : Institut Géographique National

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**LIDAR** : «Light Detection and Ranging» ou télédétection par laser aéroporté

**MEDDE** : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**MRN** : Mission Risque Naturel

**PCS** : Plan Communal de Sauvegarde

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'Inondations

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SAGEECE** : Schéma d'Aménagement de Gestion et d'Entretien Écologique des Cours d'Eaux

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territorial

**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SIA** : Syndicat Intercommunal d'Aménagement

**SIRACEDPC** : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques  
de Défense et de la Protection Civile

**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

**SYCOPARC** : Syndicat de Coopération du Parc régional

**VAN** : Valeur Actualisée Nette

**ZSC** : Zone spéciale de Conservation

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale

# INFO+



**CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN**  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9  
Tél : **03 88 76 67 67** / Fax : **03 88 76 67 97**

**[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)**

→ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT  
DU BASSIN DE LA HAUTE ZORN**  
SAGEECE DE LA ZORN  
10 rue des Murs - 67700 SAVERNE  
Tél : **03 88 91 66 98** / Fax : **03 88 91 10 30**